AGRIGENÈVE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 6 NOVEMBRE 2026

Accord AELE–Mercosur : AgriGenève soutient le référendum et confirme son opposition

Le comité d'AgriGenève a décidé à l'unanimité de soutenir le référendum lancé contre l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et ceux du Mercosur. Cette décision repose sur une préoccupation centrale : les concessions agricoles accordées risquent d'accentuer la pression économique sur des exploitations suisses déjà confrontées à des conditions de production exigeantes et à des marges sous tension.

1. Une ouverture commerciale qui fait peser des risques sur nos filières

AgriGenève ne conteste pas l'importance des échanges commerciaux internationaux pour l'économie suisse ni les débouchés qu'ils peuvent offrir à nos entreprises. Mais l'ouverture de nouveaux marchés ne doit pas se faire au détriment de la capacité de notre agriculture à produire et à vivre de son travail.

L'accord AELE–Mercosur accorde de nouvelles préférences douanières à plusieurs produits agricoles, notamment la viande bovine, la volaille, le lait et le beurre, les céréales et le vin. Ces concessions s'ajoutent aux possibilités d'importation déjà existantes dans le cadre des contingents de l'OMC.

Le problème ne se résume pas aux quantités annoncées. Même lorsqu'un contingent représente une part limitée de la consommation suisse, il peut renforcer la pression concurrentielle sur les prix et les débouchés. Cette réalité est particulièrement préoccupante pour des filières dont les marges sont déjà fragilisées.

Les producteurs suisses doivent répondre à des exigences élevées en matière de protection de l'environnement, de bien-être animal, de traçabilité et de sécurité alimentaire, tout en supportant des coûts de production importants. Ils se retrouvent ainsi exposés à des produits issus de systèmes de production dont les conditions économiques et réglementaires sont différentes. Cette asymétrie pose une question fondamentale d'équité dans la concurrence.

2. 517 millions : des crédits ne sont pas des compensations

Le Parlement fédéral a assorti l'approbation de l'accord d'une enveloppe supplémentaire de 517 millions de francs pour l'agriculture sur six ans (2028–2033). Sur ce montant, 480 millions sont destinés aux crédits d'investissement, 37 millions à la promotion des ventes, dont 8 millions à la promotion des exportations.

Ces montants ne doivent pas être présentés comme une compensation des pertes économiques que pourraient subir les producteurs. Les crédits d'investissement doivent être remboursés. Ils permettent de financer des adaptations, mais impliquent un endettement supplémentaire sans garantir une meilleure rémunération de la production. Quant à la promotion des ventes et des exportations, elle peut ouvrir des débouchés, mais ne garantit pas que la valeur créée bénéficie directement aux producteurs.

Autrement dit, les exploitations pourraient devoir s'endetter pour s'adapter à une concurrence accrue, tout en supportant elles-mêmes les éventuelles pertes de revenus.

Pour AgriGenève, la question essentielle reste celle de la viabilité économique des exploitations : leur capacité à couvrir leurs coûts de production, à rémunérer leur travail et à poursuivre leur activité dans la durée.

3. Défendre la capacité de production agricole suisse

Cette décision concerne directement Genève. Les filières viticole, céréalière et animale sont déjà confrontées à des difficultés économiques importantes. Leur fragilité ne peut être ignorée lorsqu'on évalue les conséquences d'une ouverture commerciale supplémentaire.

En soutenant le référendum, AgriGenève entend défendre des conditions de concurrence équitables, une rémunération permettant aux producteurs de vivre de leur travail et le maintien d'une agriculture indigène capable de répondre aux besoins de la population.

Le maintien d'une agriculture suisse productive ne peut pas reposer uniquement sur des aides publiques destinées à atténuer les effets de décisions commerciales. Il suppose aussi de préserver des conditions économiques qui permettent aux exploitations de vivre de leur production.

Un référendum facultatif en cours

Approuvé par les Chambres fédérales lors de la session d'automne 2026, l'accord fait l'objet d'un référendum facultatif porté par une coalition d'organisations qui contestent notamment ses conséquences agricoles, sociales et environnementales.

Par sa décision unanime, le comité d'AgriGenève apporte son soutien à cette démarche et réaffirme son opposition à l'accord AELE–Mercosur.

Contacts Presse :

Patricia Bidaux, Présidente, 079 734 49 08

Héloïse Candolfi, Directrice, 078 620 62 49